

## Chapitre 17

### LOI CORRECTIVE

(Sanctionnée le 7 novembre 2024)

Sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, la commissaire du Nunavut édicte :

**1. Le paragraphe 41(2) de la *Loi sur l'arbitrage* est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant :**

Tarif des indemnités

(2) Dans les règles établies en application du paragraphe (1),

- a) le ministre fixe un tarif des indemnités applicables aux questions visées par les articles 33 et 34;
- b) le tarif peut contenir des dispositions concernant les personnes suivantes qui sont différentes des dispositions concernant d'autres personnes :
  - (i) les avocats,
  - (ii) les ingénieurs,
  - (iii) les architectes,
  - (iv) les personnes habilitées à se livrer à l'exercice public en vertu de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*,
  - (v) les Arpenteurs des Terres du Canada.

**2. (1) La version française de l'alinéa 109a) de la *Loi sur les cités, villes et villages* est modifiée par remplacement de « usine de fabrication » par « activité de nature manufacturière ».**

**(2) La version française de l'alinéa 109b) de la *Loi sur les cités, villes et villages* est modifiée par remplacement de « un projet de caractère commercial » par « une activité de nature commerciale ».**

**3. L'article 9 de la *Loi sur la location commerciale* est abrogé.**

**4. Les versions françaises de l'alinéa 1b) et de l'article 3 de la *Loi sur le couvre-feu* sont modifiées par remplacement de « arrêté » par « règlement municipal ».**

**5. La version française du sous-alinéa 3f)(ix) de la *Loi sur la sécurité-incendie* est modifiée par remplacement de « d'arrêtés » par « de règlements municipaux ».**

**6. Le paragraphe 148(1) de la *Loi sur les assurances* est modifié par remplacement de « substances réglementées au sens de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* (Canada) » par « substances nucléaires au sens de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (Canada) ».**

7. (1) La version française de l'alinéa 109a) de la *Loi sur les hameaux* est modifiée par remplacement de « usine de fabrication » par « activité de nature manufacturière ».

(2) La version française de l'alinéa 109b) de la *Loi sur les hameaux* est modifiée par remplacement de « un projet de caractère commercial » par « une activité de nature commerciale ».

8. L'alinéa 44c) de la *Loi sur les services juridiques* est abrogé.

9. La version française du paragraphe 6(2) de la *Loi sur les boissons alcoolisées* est modifiée par ajout de « et des règlements » après « dispositions de la présente loi ».

10. (1) L'article 21 de la *Loi sur le mariage* est abrogé.

(2) L'article 46 de la *Loi sur le mariage* est modifié par remplacement de « 15 ans » par « 16 ans ».

11. La version française de l'article 6 de la *Loi corrective*, L.Nun. 2024, ch. 6, est réputée avoir indiqué, au moment de la sanction de cette loi, « La *Loi sur la garantie de prêts à la Société NWT Energy Corporation Ltd* est abrogée ».

12. (1) Le paragraphe 3(1) de la *Loi sur les prêteurs sur gages et les revendeurs* est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant :

Liste des taux d'intérêts

3. (1) Le prêteur sur gages affiche, dans un endroit bien en vue de son établissement commercial, une liste imprimée ou écrite clairement et lisiblement des taux d'intérêt qu'il exigera.

(2) L'article 10 de la *Loi sur les prêteurs sur gages et les revendeurs* est abrogé.

13. L'alinéa 32c) de la *Société d'énergie Qulliq* est abrogé.

14. L'alinéa 3d) de la *Loi sur les vétérinaires* est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

d) les vétérinaires-inspecteurs au sens de la *Loi sur la santé des animaux* (Canada).